

## Attestation de conformité au Règlement REACH 1907/2006/EC (Liste SVHC)

REACH est l'abréviation de Registration, Evaluation, Autorisation and Restriction of Chemicals soit Enregistrement, Evaluation, Autorisation et Restriction des Substances chimiques.

Il s'agit d'un règlement de l'Union Européenne portant le numéro 1907/2006/EC, entré en vigueur le 1er juin 2007 dans le but d'harmoniser les législations nationales sur les produits chimiques.

EGGER est conscient de ses missions et obligations au regard de ce règlement.

Les produits

- Panneaux de particules bruts et panneaux minces (marque commerciale EUROSPAN)
- Panneaux mélaminés (marque commerciale EURODEKOR)
- Panneaux laqués brillants et mats (marque commerciale Perfect Sense)
- Panneaux MDF, HDF, MDF mince, et MDF mince laqué
- Éléments de meuble prêts à assembler
- Panneaux alvéolaires (marque commerciale EUROLIGHT)
- Panneaux OSB (marque commerciale EGGER OSB), OSB-Combiline
- MDF – Mur et toiture (marque commerciale EGGER DHF)
- Stratifiés et papiers imprégnés
- Chants mélaminés, chants thermoplastiques ABS, PP et PMMA
- Sols stratifiés, sols DPL, sols Design+ et sols dotés de la technologie cork+
- Stratifiés compact
- Bois de sciage

sont des "articles" au sens de REACH. REACH ne prévoit pas l'enregistrement ou le pré-enregistrement des articles. Il existe cependant des obligations d'information concernant les substances SVHC.

### Liste SVHC

Le règlement REACH prévoit que les substances extrêmement préoccupantes (Substances of Very High Concern – SVHC), soient soumises à une autorisation spécifique.

Ces SVHC sont soumises à une obligation d'information au sein de la chaîne d'approvisionnement si un article contient une substance de la liste candidate à une concentration supérieure à 0,1% (masse/masse).

**Nous confirmons par la présente qu'aucune substance de la liste candidate n'est utilisée dans les produits mentionnés ci-dessus dans une quantité nécessitant des informations.**

### Annexe XIV et annexe XVII

Ces annexes contiennent des substances pour lesquelles des autorisations sont nécessaires ou dont l'utilisation a été restreinte ou interdite.

**Nous confirmons par la présente que tous les produits mentionnés ci-dessus sont couverts par le terme "article" et ne sont pas concernés par les annexes.**

### Base de données SCIP

Selon la directive-cadre sur les déchets, l'ECHA a mis en place une base de données contenant les informations sur les SVHC contenues dans des articles, en tant que tels ou dans des objets complexes (produits) (base SCIP - Substances of Concern In articles as such or in complex objects (Products)). Une entrée n'est prévue que si la concentration d'une SVHC dans un article est supérieure à 0,1%(masse/masse). Comme décrit ci-dessus, ce n'est pas le cas pour les produits EGGER, l'enregistrement n'est donc pas nécessaire.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter directement [environnement@egger.com](mailto:environnement@egger.com)



**Manfred Riepertinger**  
Head of Core Material Management/  
Product Sustainability Group  
21.01.2021, St. Johann in Tirol



**Andreas Geyer**  
Head of Competence Center  
Chemistry  
21.01.2021, Unterradlberg